

IV. Organisation communale

Dans ce chapitre je me suis intéressée à étudier le fonctionnement de la commune: quels sont les hommes qui la dirigent? Qui prend les décisions?

Mon travail se restreint aux hommes qui travaillent dans la commune et qui sont rémunérés par elle. Ils dépendent tous des décisions de l'assemblée communale. Ce sont des employés communaux qui dans leur domaine doivent s'en référer aux communiens.

a) L'assemblée communale

L'assemblée communale détient tous les pouvoirs et représente l'autorité suprême. Elle est formée des communiens, leur nombre n'est pas connu, mais dans le compte-rendu de l'assemblée du 26 décembre 1746, nous pouvons lire:

"L'honorable communauté assemblée en corps au nombre de 53 communiens à accorder..." 1)

Ce nombre de plus de 50 communiens est confirmé dans la tenue des comptes du gouverneur de l'année 1745; le secrétaire spécifie à la fin du document que 55 communiens ont assisté à la vérification des comptes. Comme il y a en 1750 environ 90 communiens à Gorgier, il faut donc en déduire que seulement 2/3 d'entre eux participent aux assemblées.

Il semble qu'il n'y ait pas toujours assez de monde présent. Voici ce que révèle le compte-rendu de l'assemblée du 4 février 1737:

"La communauté étant assemblée en petit nombre, elle a renvoyé prendre ses résolutions à une autre fois" 2)

Il n'est point besoin ici d'insister sur le manque d'intérêt des hommes pour la politique et la bonne marche de leur communauté car les exemples précédents sont explicites.

1) Archives de Gorgier, série BB 3.1 1 p. 96

2) Idem p. 11

L'abstentionnisme est grand. Le fait de participer à ces assemblées n'est pas ressenti comme un honneur et une charge importante à responsabilités, mais bien plutôt comme une corvée. Cette non-participation aux assemblées n'est pas amendable, semble-t-il, contrairement à Dombresson et Couvet 1). Ceci explique certainement le fait que le communier ne se sente pas obligé de se déplacer; en outre il n'est pas payé pour ses différents déplacements. J'ai trouvé un seul cas dans les comptes-rendus où les communiens réunis en assemblée ont reçu une compensation financière:

"25 février 1746: L'honorable communauté de Gorgier étant assemblée pour recevoir les comptes de David Baillod et Jonas Lozeron, elle a trouvé appropos de donner à tous ceux qui y ont assisté chacun deux batz" 2)

Pour exercer ses droits, le communier doit être originaire de la commune même où il habite. Son statut a été esquissé par Jean-Pierre Jelmini 3). Le chef de famille en tant que patriarche est porteur du tronc familial, le fils aîné lui succédera à sa mort. Lorsqu'un jeune se marie, en fondant une famille il peut créer un nouveau tronc si tous les biens du patrimoine familial ont été partagés entre le père et le fils.

L'annexe 5 reproduit le serment tel qu'il doit être prêté par les communiens. Ils doivent d'abord prendre des décisions qui concernent le bien de la communauté et ne pas travailler à des intérêts privés. Le troisième point du serment est important puisqu'il indique que le communier doit être présent à chaque réunion; or cette règle n'est pas respectée car nous avons vu précédemment que les assemblées sont peu fréquentées. Par ailleurs les discussions seront gardées secrètes et chaque décision devra être respectée; du reste chaque communier doit faire appliquer les lois et peut dénoncer

1) J.-Pierre Jelmini, "la vie publique ..." p. 30.

2) Archives BB 3.1 1 p. 27

3) Mémoire p. 15-17

toute personne qui enfreindrait les règles, la délation est permise et même encouragée.

Le président de cette assemblée, l'homme qui dirige les débats, c'est le châtelain Jacques-François Rognon dès 1741. Il est le représentant du seigneur de Gorgier, ainsi ce dernier laisse ses empreintes dans la vie politique.

Les communiens se réunissent de façon irrégulière durant l'année dans la grande salle de la maison de commune, autour du grand poêle que l'on fait chauffer pour l'occasion en hiver. Cette particularité se retrouve dans les dépenses de la commune.

La première réunion a lieu le premier jour de l'an et à cette occasion les nouveaux gouverneurs prêtent serment. Puis les séances ont lieu à raison de 2 à 3 chaque mois. Durant les années 1740-1746, l'assemblée siège entre 19 et 26 fois. Dès 1747, on assiste à une diminution des réunions, soit entre 11 et 15 par année. L'abstentionisme observé en est peut-être la cause.

Il est intéressant de noter qu'à la réunion du 4 janvier 1738, il a été décidé que tous les habitants de la commune devaient désormais participer à l'assemblée du Nouvel An. Pour cette occasion, on ne faisait plus de différence entre les habitants et les communiens.

Quelles sont les diverses fonctions de l'assemblée?

- Elle se réunit entre fin janvier et fin février pour vérifier les comptes tenus par les gouverneurs l'année précédente. Durant les années étudiées entre 1740 et 1750, jamais elle n'a refusé une gestion.
- Elle élit les gouverneurs et toutes les personnes qui travaillent pour la communauté, c'est-à-dire le secrétaire, le régent, les brévards et autres gardes, et le magnin.
- Elle décide des constructions ou des réfections des immeubles communaux et s'occupe de la voirie.

- Elle organise les reutes.
- Elle prend des mesures contre les personnes qui ne respectent pas les lois, en leur faisant payer des amendes (gagées).
- Elle s'occupe de l'achat des boucs banaux.
- Lors de la première séance au début de l'année, elle amodie la dîme paroissiale, loue les terrains communaux.

Voici quelques exemples significatifs de décisions prises par l'assemblée.

"26 mai 1741: l'honorable communauté étant en corps assemblée à délibérer et cela unanimement que l'on se donnera cette année chaque Communier un Ecu blanc et aux femmes veuves qui font les reutes et qui fonctionne lo batz, mais à ceux qui ne fonctionne pas, on ne donne rien". 1)

"1er jour de l'An 1750: la Communauté consent qu'on rabâtisse l'école paroissiale de St-Aubin". 2)

"8 février 1750: la chintre de la vigne de la Communauté est accordée à Henry Bourquin pour 3 ans à 17 L par an.
Est accordé à David Bart pour prendre les taupes, un demi-batz et une cruche la bête". 3)

"9 août 1750: l'honorable communauté a statué que l'on travaillera au chemin demain le lo sous la gagée de lo batz". 4)

b) Les gouverneurs

Dans la commune de Gorgier, il y a 2 gouverneurs. L'un des deux porte le titre de petit gouverneur et est soumis à l'autre, le grand gouverneur. Ce dernier est responsable directement de la gestion. Lorsqu'il tient les comptes, par l'intermédiaire du secrétaire, il parle à la première personne du singulier, cela engage sa responsabilité.

1) Archives de Gorgier, série BB 3.1 1) p.48

2) Idem p. 115

3) Idem p. 117

4) Idem p. 120

Dans un compte-rendu de l'assemblée du 21 janvier 1742, nous nous rendons bien compte de la place qu'occupe chaque gouverneur:

"Le jour de la rédition des comptes, il a été délibéré que le petit gouverneur aura 10 Ecus et celui qui est chargé des recouvres, 20 Ecus, mais ils seront obligés de répondre l'un pour l'autre". 1)

En général l'assemblée communale se réunit spécialement à la fin décembre pour élire les deux nouveaux gouverneurs pour l'année suivante. La manière dont se fait le choix reste imprécise, voici les seules indications que nous ayons:

"26 décembre 1739: L'honorable communauté étant assemblée au fin d'établir de nouveaux gouverneur, le sort est tombé sur Daniel Lambert et Pierre Lozeron". 2)

"26 décembre 1748: L'honorable Communauté fait Ellection des Gouverneurs, le sort est tombé sur les Sieurs Baillod et Henry Lambert " 3)

Ces deux hommes sont élus pour une année. J'ai trouvé dans les comptes le cas d'un gouverneur qui a voulu passer son tour; la commune à cette occasion a encaissé 83 L 6g. Cela se passa en 1748.

Il semble donc que chaque communier doive une fois remplir cette charge; ils sont désignés chacun leur tour dans un ordre indéfini. Une liste des gouverneurs en place durant les années 1740-1750 se trouve à la fin du mémoire (annexe 6).

Le premier jour de l'an, lors de la première assemblée communale, les deux gouverneurs doivent prêter serment. Le texte de ce serment (annexe 7) nous donne des indications précises sur les tâches que doivent remplir les deux élus:

D'abord il est à relever que les gouverneurs doivent servir aussi bien la communauté que la paroisse. Le L' honorabilité et tous les biens de ces dernières

1) Archives de Gorgier, série BB 3.1 1) p.52

2) Idem p. 34

3) Idem p. 107

doivent être respectés; les gouverneurs sont garants de la bonne conduite de chacun et doivent être prêts à intervenir et à punir les contrevenants.

Le rôle le plus important est certainement la tenue des comptes de la commune et de la paroisse. Ils gèrent tous les biens, s'occupent de faire rentrer l'argent. Ils sont responsables devant l'assemblée des recettes et dépenses. Dans ce document il est rappelé le rôle important joué par le Châtelain, s'il est absent d'une assemblée, il a droit à un compte-rendu de la part d'un gouverneur, de même il a^{1e} droit de voir et d'étudier tous les registres tenus par les gouverneurs.

Il faut noter qu'au début comme à la fin du serment, ainsi que dans tout autre document semblable, on invoque la présence et la grâce divine. Cela rend le serment plus solennel.

Pour résumer, les gouverneurs ont deux tâches principales:

- Représenter la commune en toute occasion et défendre ses intérêts.
- Tenir les comptes. Ils prennent note de tous les échanges d'argent qui se font au niveau communal. Ils doivent rendre les comptes devant l'assemblée des communiers. Leur bilan est positif dans la majeure partie des cas. Le gouverneur responsable a alors une année pour rembourser le solde positif sans intérêts ; si durant ce laps de temps, la somme n'est pas remboursée, le gouverneur payera en plus un intérêt supplémentaire.

Nous pouvons constater combien ces différentes obligations sont astreignantes. Le gouverneur doit être totalement à la disposition de la communauté. Il se déplace dans d'autres communes; à toute occasion il est appelé par des villageois pour constater certains faits; la tenue des comptes est certainement la tâche la moins enviée, tenir la comptabilité d'une commune n'est pas chose facile, en général il y parvient de belle manière, les bénéfiques sont là pour le prouver. Le problème

pour le gouverneur est d'encaisser l'argent dû par les villageois qui sont quelques fois de mauvais payeurs. Aussi il est difficile au responsable des comptes de payer le solde positif de son exercice l'année suivante.

Toutes les activités décrites à la page précédente se font au détriment de la vie privée du gouverneur, il doit mettre ses problèmes personnels de côté et certainement que la marche de ses propres affaires s'en ressent. Pour pallier à cet inconvénient, cette fonction est rétribuée, elle rapporte annuellement à celui qui la remplit une somme de 100 L durant la décennie qui nous intéresse. Lorsque les gouverneurs sont amenés à se déplacer pour le compte de la commune, ceux-ci voient leurs frais leur être remboursés. S'ils doivent travailler occasionnellement quelques jours (comme par exemple faire le recensement de 1750), ils reçoivent une prime journalière. En général, les gouverneurs, comme tout autre employé communal, reçoivent 3 L d'indemnité par journée travaillée à des tâches particulières.

c) Le secrétaire de communauté

Les premiers comptes-rendus des assemblées de communauté apparaissent en 1737. Lors de la première réunion, le 5 mars, il est décidé de créer le poste de secrétaire de communauté. Jacques-François Braillard est élu pour 3 ans, son mandat sera reconduit jusqu'en 1758.

Voici ce qu'on peut lire dans le compte-rendu du 5 mars :

"Monsieur le Châtelein ayant représenté à l'honorable commune qu'il était nécessaire d'établir pour que les affaires particulières fussent en meilleur ordre, un Secrétaire de Communauté; il délibéré par plus que le Sieur Secrétaire Jacques-François Braillard remplacera cette place pourvu qu'il s'en acquitte fidelement pour 3 ans, et il sera chargé de dresser les comptes des gouverneurs et listes des recouvres sans exigé aucun payement et qu'il enregistra fidelement tous les plus qui se passeront pendant l'année en corps de communauté, mais on ne touche point aux journées qu'il sera obligé de vacquer pour d'autres sujets; lequel emploi il a accepté, en conséquence, Monsieur le Châtelein, président, luy a intimé le serment de

fidélité par devant toute l'assemblée; et pour salaire annuel, il aura vingt cinq livres faibles; et autant que cela se pourra il devra se rencontrer dans toutes les assemblées, ou s'il ne peut pas de donner l'ordre à quelques autres juré de fonctionnera sa place, c'est ce qui a été ordonné au soussigné d'inscrire cy-dessus ce 5 mars

J.F. Braillard " 1)

Le secrétaire est donc à disposition de la communauté, surtout des gouverneurs pour s'occuper de toute l'administration, des lettres à envoyer; lors des assemblées communales, il doit fonctionner comme greffier et prendre note de tout ce qui s'y dit. En outre, il tient le livre de comptes de la commune au nom du grand gouverneur.

d) Les brévards et autres gardes

Les brévards surveillent les forêts, les champs et les vignes de la communauté pour que ces propriétés ne soient pas endommagées. Ce sont en quelques sorte des garde-champêtres. Ils ne s'occupent que des infractions rurales.

Ils sont désignés par l'assemblée communale. Lors de leur entrée en fonction, ils doivent prêter serment. Une copie du texte d'assermentation se trouve à la fin du mémoire (annexe 8); en voici succinctement le contenu. Si une personne est en infraction en causant des dommages à toute propriété, ^{elle} devra être dénoncée à l'officier supérieur de justice (le métral) et payera une amende au brévard. De même les propriétaires qui mettent paître leurs bêtes sur des terres non destinées à cet effet payeront une amende, idem si les bêtes pâturent de nuit.

Ces employés subalternes ne s'occupent que des petits délits, leurs compétences ne sont pas grandes. Si l'infraction est plus grave, le brévard doit en

référer au métral, au lieutenant Cousandier ou au Châtelain Rognon.

L'activité des brévards est rémunérée; ils reçoivent annuellement 30 L entre 1740 et 1742 et 45L dès 1743. Sept hommes sont choisis chaque année pour exercer cette fonction, et leur mandat n'est pas renouvelable pour l'année suivante. Cinq hommes s'occupent du village de Gorgier à proprement parler, un autre est attaché à la Brévardie de Derrière-Moulin et le septième surveille le quartier de Chez-le-Bart.

A côté de ces garde-champêtres, il y a aussi les gardes de foires qui sont rémunérés. Ils surveillent les foires et plus particulièrement celle de St-Aubin qui a lieu au mois de mars. Ils sont payés 7 L 6g entre 1740 et 1746 et 12 L dès 1747. Les archives de Gorgier de cette période ne donnent pas davantage de précisions quant au nombre et au rôle exact de ces gardes de foires.

e) Les régents

Pour mieux comprendre le rôle des régents, il est bon de faire le point sur l'école et son enseignement à cette époque.

Dès le XVII^e siècle, une école communale est créée à Gorgier mais elle eut peu de succès. Elle prendra plus d'ampleur dès le XVIII^e siècle et voilà ce que nous pouvons lire dans le plus ancien registre de la paroisse en 1739 :

"Pierre Tissot, pour régenter cet hiver, pour la pension ordinaire, outre du bois pour son chauffage et sept batz de Nouvel An " 1)

Donc, dès 1739, l'école s'installe sérieusement dans la commune, elle ne dure qu'une partie de l'hiver et ce n'est qu'en 1785 que l'école sera aussi organisée l'été, mais seulement le dimanche.

1) Quartier-La-Tente, la vie scolaire p. 920

Un enseignement élémentaire y est inculqué, de type primaire.

Le régent est choisi pour une année par l'assemblée communale; en général, les candidats se présentent à elle et cette dernière choisit entre un candidat nouveau et l'homme déjà en poste l'année précédente. Entre 1740 et 1750, le régent gagne 25 L par an; il reçoit en outre au Nouvel-An 7 batz (= 1 L 9g).

Lorsqu'un élève veut poursuivre des études supérieures, il doit fréquenter l'école secondaire paroissiale de St-Aubin. Cette école existe depuis le XVIIe siècle. Le régent de la paroisse est élu par les gouverneurs des communes formant la paroisse, après un examen public. Il est payé par la paroisse, en nature (blé, orge, vin blanc, fruits, 1 logement dans l'école) et en espèces.

Le régent de la paroisse, outre le fait qu'il enseigne matins et après-midis, doit aussi:

- Lire la Parole de Dieu tous les dimanches matins et les prières quand il est requis.
- Tenir le registre mortuaire.
- Maintenir l'église propre, sonner les cloches, régler l'horloge de la tour et huiler les rouages.

f) Le magnin

Le magnin fait partie des employés de la commune. Il est ferreur de porcs. Il reçoit annuellement 10 L. En outre, du vin lui est réservé selon la coutume.

g) Le métral

Le métral est un officier subalterne de justice qui dépend du châtelain, il est rétribué par ce dernier. Dans les comptes de la communauté apparaissent tout de même des dépenses occasionnées par lui, car s'il est

amené à se déplacer et à travailler pour le village, ses frais lui seront remboursés.

Son rôle est plus important que celui des brévards. Il s'occupe des délits graves (crimes, vols ...) et essaye de faire respecter la justice seigneuriale. Le seigneur a à travers lui une grande influence sur la population; il est donc toujours présent dans la vie quotidienne de la communauté.

V. La gestion communale

1. Introduction

1.1 Remarques préliminaires

J'ai étudié la gestion communale entre 1740 et 1750 de façon détaillée. Ces onze ans m'ont paru suffisants pour observer de plus près et comprendre les mécanismes qui régissaient la gestion et pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

Pourquoi avoir choisi les années 1740-1750? Les archives de Gorgier possèdent les comptes tenus par les gouverneurs durant les années 1700 à 1726 de façon très irrégulière, certaines années manquent.

Il me semblait important de suivre l'évolution de la gestion communale durant quelques années consécutives pour pouvoir tirer des conclusions générales, puisque la gestion, les dépenses en particulier, peut être très différente d'une année à l'autre.

A cela, il faut ajouter que les premiers comptes-rendus de l'assemblée communale apparaissent en 1737. Ils représentent une matière première indispensable pour comprendre et expliquer les comptes. En outre, 1750 est une année essentielle, riche en enseignements, puisque c'est cette année-là qu'a été fait le premier recensement de la population ; c'est une donnée importante pour étudier la vie d'une commune.

1.2 La tenue des comptes

Le secrétaire tient les comptes au nom du gouverneur principal.

Durant les années 1640-1702, le format du "livre" (quelques feuilles de parchemin attachées par une ficelle) est très petit, le secrétaire a peu de place; il ne prend pas le soin d'aligner les chiffres, ceux-ci se retrouvent dispersés dans le texte. En outre, l'encre employée s'est effacée avec les années et les caractères se sont estompés.

Dès 1703, le format du livre utilisé est plus grand, mais la disposition ne se simplifie pas.

C'est en 1724 que la présentation se modifie du tout au tout. Le secrétaire écrit le libellé des dépenses et recettes à gauche de la page; tout à droite, il a tracé 3 colonnes pour les sommes d'argent (livres, groz, kreutzers ou deniers) et aligne ainsi les chiffres. Les comptes sont alors clairs, propres et la lecture en devient aisée.

A tout cela, il faut ajouter que le secrétaire redonne en vrac chaque dépense et chaque recette, il n'y a pas d'ordre établi, aucune date n'est connue pour toutes les transactions passées. Les seuls éléments fixes dans la présentation des comptes. ce sont les censes encaissées qui se trouvent toujours au début du livre, ensuite cela varie.

Le livre de comptes se présente de la manière suivante :

La première page porte le titre de "comptes"; y figurent le nom des deux gouverneurs et l'année de leur service.

Puis le livre se partage en deux parties: recettes et dépenses, celles-ci également divisées en deux: comptes communaux et comptes paroissiaux. Les comptes communaux commencent par les recettes, suivent ensuite les dépenses. Le secrétaire notait au bas de chaque page le montant total de la page. Ce schéma se répète avec les comptes paroissiaux. Certaines autres fois, toutes les recettes communales et paroissiales sont regroupées, de même les dépenses.

A la dernière page, le secrétaire indique la date de la réunion à laquelle les communiens ont vérifié les comptes; puis il nous indique le montant total des recettes, celui des dépenses et enfin la différence entre les deux totaux, somme toujours positive, redevable à la communauté par le gouverneur responsable.

Le secrétaire termine les comptes de l'année avec la mention "sauf erreur ou omission d'une donnée générale ou particulière".

Cette remarque se justifie, car souvent une année, voire deux ans, plus tard, il arrive que le secrétaire reprenne les comptes pour y ajouter certaines omissions. En outre, il faut reconnaître qu'il ne calcule pas toujours de façon très exacte. Des erreurs ont été trouvées, soit dans le calcul du total d'une page, soit dans celui du total général. Elles ne s'expliquent pas car elles sont souvent importantes et surtout si on considère que les comptes ont été dûment approuvés. Vous trouverez quelques exemples de ces erreurs à la suite des tableaux des pages suivantes.

1.3 La monnaie

Les monnaies utilisées dans les années 1740 sont la livre (L), le groz (g) et le denier (d) qui a remplacé en 1725 le kreutzer.

La livre est dite faible ou livre de 4 batz, divisée en 12 groz. Le groz se divise lui-même en 12 deniers.

Voici donc la transposition qu'il faut connaître pour étudier ces comptes :

$$1 \text{ L} = 12 \text{ g}$$

$$1 \text{ L} = 144 \text{ d}$$

$$1 \text{ g} = 12 \text{ d}$$

Le secrétaire mentionne quelques fois des piécettes, des écus blancs et des louis d'or. Il faut savoir qu'une piécette équivalait à 5g 3d, un écu blanc à 7L 6g et le louis d'or valait 42 L faibles.

Grâce à ces données, il a été possible de classifier les comptes par rubriques et refaire les totaux de chacune d'elles, en transposant de façon correcte les sommes obtenues.

2. Les ressources de la commune

2.1 Introduction

Comme déjà expliqué précédemment, j'ai étudié la période 1740-1750 de la gestion communale. Pour comparer les données, j'ai fait un travail de classification des ressources et j'ai mis les résultats sous forme de tableau comparatif. Les diverses catégories se résument ainsi: le revenu des biens immobiliers (domaine communal: forêts, champs, vignes, arbres fruitiers, les maisons), la fortune (argent prêté = censes, les obligations et les redevances des anciens gouverneurs), les gistes, les amendes, les droits banaux, les recettes paroissiales et les divers.

Pour mieux comprendre le tableau et cette classification, quelques remarques s'imposent:

a) Revenu sur les biens immobiliers

La commune a du terrain et diverses maisons qui lui permettent d'encaisser des revenus:

Les maisons

Deux maisons appartiennent à la commune et sont louées. Le moulin est mis en location pour la somme de 230 L; certaines fois un rabais est accordé au meunier; la maison de communauté, servant de bistrot, est louée pour 40 L.

La vigne

La vigne se divise en deux parties: d'une part, la chintre, un terrain non-labouré, d'autre part la vigne, cultivée comme telle, qui rapporte à la commune l'équivalent en argent de la moitié de sa vendange. Cette somme varie donc d'année en année selon la récolte obtenue.

Chintre et vigne sont mises au début de l'année.

Les forêts

La commune possède des forêts; les ventes de bois répétées durant l'année lui rapportent quelques sommes d'argent.

Les champs

Gorgier loue ses champs à différentes époques de l'année pour les regains, pour la pâture des bêtes par exemple. En général les champs sont misés lors de la première réunion de l'assemblée.

Les arbres fruitiers

Il en va de même pour les arbres fruitiers qui se trouvent dans des champs ou en bordure des chemins. La somme rapportée n'apparaît pas chaque année, souvent elle est dérisoire (1-2 L); peut-être dépendait-elle de la récolte et ceci expliquerait cela.

b) La fortune

La commune n'a pas d'argent liquide; dès qu'elle est en possession d'une certaine somme, celle-ci est immédiatement placée sous la forme de prêts à des particuliers qui devront payer chaque année une cense, c'est-à-dire un intérêt sur la somme due. Certains payent et leurs hoirs ensuite, jusqu'à plus de 40 ans une cense pour rembourser un emprunt. C'est donc une recette importante pour la commune. Dans les documents, on parle tantôt de "censes", tantôt d' "intérêts d'obligations".

A côté des censes, la commune a prêté de l'argent sous la forme d'obligations. Il arrive que la commune soit remboursée en totalité d'obligations prêtées à des comuniers. Ces sommes peuvent être importantes, mais assez rares.

Les redevances d'anciens gouverneurs font aussi partie de la fortune. Cette recette est très irrégulière et n'apparaît pas chaque année. S'il ne veut pas payer d'intérêts, le gouverneur doit rembourser ses dûs dans l'année qui suit la révision de ses comptes. En général il n'y parvient pas et ce remboursement est souvent échelonné sur deux, voire trois ans ainsi qu'en témoignent les annotations du secrétaire soldant les comptes.

c) Les gistes

Ce terme de giste ou gitte, employé indifféremment dans les deux orthographes à Gorgier, représente une taxe qui est imposée aux "habitants", c'est-à-dire aux non-bourgeois de la commune; à cela s'ajoute une taxe prélevée pour le bétail étranger qui pâture en été dans les champs.

Voici un texte qui témoigne de ce qui précède, il date du 4 octobre 1634: 1)

"Baron de Gorgier à la communauté de Gorgier: Doivent payer tant ceux qui sont étrangers, tant ceux qui sont de la paroisse, la gitte de communauté, à savoir 7 florins; pour les bêtes: pour une vache, 10 batz, pour une brebis, un mouton ou une menue bête, 12 groz, sauf si la dite bête est tenue à l'étable".
Cette décision est reconfirmée en 1650.

Ces gistes représentent une rentrée d'argent assez régulière; les sommes encaissées sont stables; on peut en conclure qu'il n'y a pas de grands mouvements de population. Les étrangers s'installent souvent de façon définitive, et leur nombre se maintient.

d) Les gagées

La gagée est une amende qu'inflige le brévard à toute personne qui a contrevenu aux lois rurales. les communiens sont obligés de surveiller eux-aussi

1) Archives de Gorgier, série BB 7.2 p. 204

leurs voisins; celui qui surprend un fauteur et le dénonce reçoit une partie de la gagée; il a donc tout intérêt à respecter les lois et à les faire respecter par les autres.

Voici quelques exemples de décisions prises par l'assemblée communale qui, si elles ne sont pas respectées, entraîneraient une gagée.

"11 août 1737: L'on gagera tout ceux qui saliront les fontaines et cela pour 3 batz. Chaque communier sera obligé de gagé" 1)

"22 sept. 1737: Il a été délibéré que l'on gagera tous les cochons que l'on trouvera de nuit par le village et à la campagne pour 3 batz " 2)

"On fera les Reutes Samedi prochain pour les Chemins du bas et de la montagne et tous des faillans seron amendables pour 3 batz, on ny recevra pas les enfants, ny les femmes" 3)

e) Les droits banaux

La communauté achète des boucs qu'elle confie à un communier au début de l'année lors de la première réunion de l'assemblée. A chaque saillie de ces boucs, le propriétaire de la femelle doit payer un droit. Une seule fois en 1749, les droits banaux sont aussi prélevés sur un bélier.

f) Les recettes paroissiales

La dîme est le principal revenu provenant de la paroisse; ainsi après le rachat des biens de l'Église, la commune s'est retrouvée enrichie. Elle perçoit un tiers des dons en espèces et en nature que reçoit la paroisse, de chaque habitant.

Devant cette rentrée d'argent et tous les problèmes que cela entraîne, la commune décide à plusieurs reprises d'amodier sa part des dîmes pour une somme fixe à un particulier, qui lui se chargera de percevoir les dîmes et de payer l'amodiation.

1) Archives de Gorgier, série BB 3.1 1 p. 5

2) Idem p. 7

3) Idem p. 91

A côté de cette dîme qui entre dans le cadre des recettes communales dans le livre de comptes tenus par les gouverneurs, il y a les recettes paroissiales qui forment un groupe à part puisqu'elles ne sont pas gérées par Gorgier même. La gestion des comptes paroissiaux sont du ressort d'une plus grande organisation formée de tous les gouverneurs des villages concernés. C'est la raison pour laquelle ce travail ne détaille pas ces comptes, ceci ferait plutôt partie d'une autre recherche sur la vie paroissiale. Je me suis bornée à considérer les ressources paroissiales ainsi que les dépenses comme une catégorie générale des comptes communaux.

Les recettes paroissiales sont ainsi réparties, outre la dîme :

- Vente du bois
- Amodiation des champs
- Gagées des bêtes étrangères

Le premier groupe forme la plus grande partie du revenu.

Il faut noter que les recettes comme les dépenses paroissiales sont dans le même livre que les comptes communaux, mais ils sont inscrits d'une autre main, le secrétaire de communauté n'était pas habilité à s'occuper des comptes de paroisse.

g) Divers

Dans cette catégorie de recettes se retrouvent plusieurs éléments différents; en général ce sont des recettes variables qui n'apparaissent qu'une fois.

Il y a d'abord les notes incompréhensibles; certains éléments, heureusement peu nombreux, sont restés obscurs. J'ai tenté au maximum de limiter ces inconnues pour ne pas fausser le travail.

Certaines fois, la commune encaisse de l'argent d'une personne, et la raison de ce paiement n'est

pas toujours clairement stipulée, il est donc difficile de classer ce genre de recettes dans une catégorie; voici quelques exemples de divers:

"Reçu de Sieur David Cornu et Jacques Lambert pour leurs émolumens de reconnaissances ainsi que le secrétaire Braillard en a fait le comptes par lui à moy remis 111 L 3g" 1)

"J'ay reçu de Monsieur le Châtelain Rognon au nom de la communauté sept Ecus blancs 52 L 6g" 2)

2.2 Tableau général

Dans le tableau suivant les recettes sont regroupées par catégories. A droite se trouve la moyenne en pourcentage, qui est représentative de la période 1740-1750. Les diverses rubriques sont classées selon leur ordre d'importance, de façon décroissante.

2.3 Commentaires

Comme remarque préliminaire, il faut souligner que ce tableau tient compte des omissions du secrétaire ajoutées souvent quelques années après dans les comptes.

Plus du tiers du revenu de la commune repose sur sa fortune. La commune est assez riche, dès qu'elle a des liquidités, elle les place en prêts parmi la population de Gorgier et même de toute la seigneurie. Ces recettes-là sont sûres et régulières.

L'immobilier rapporte une belle somme; la location des maisons forme la part la plus grande, ce montant est sûr et répété année après année. Les autres parties de ce groupe ont des entrées irrégulières et imprévisibles, surtout les forêts, vignes et arbres fruitiers dont les sommes d'argent dépendent des récoltes.

1) Archives de Gorgier, série EE 7.2, année 1750, p. 7

2) Idem, année 1740, p. 6

	1740	1741	1742	1743	1744	1745	1746	1747	1748	1749	1750	total	moyenne	%
Censes	351 L 49 6d	344 L 8g	348 L 5g 3d	600 L 3g 6d	299 L 7g	477 L 6g 3d	355 L 9g 10d	405 L 8g 8d	369 L 7g 10d	349 L 5g 7d	336 L 10g 3d	4239 L 9g 10d	389 L 5g 2d	
obligations	-	-	-	30 L	-	531 L 4g 6d	411 L 3g	-	-	-	1065 L	2037 L 7g 6d	181 L 2g 10d	
redevance de gouverneurs	-	-	8 L	155 L	100 L	-	392 L 6g	-	-	-	170 L 6g	826 L	75 L 1g	
Total	351 L 49 6d	344 L 8g	356 L 9g 3d	785 L 3g 6d	399 L 7g	1008 L 10g 9d	1159 L 6g 10d	405 L 8g 8d	369 L 7g 10d	349 L 5g 7d	1572 L 4g 3d	7103 L 5g 4d	645 L 9g 2d	35,1
Recettes paroissiales	521 L 7g 6d	1419 L 5g	744 L 4g	781 L 5g	-	761 L 4g 6d	189 L 2g	22 L 1g	54 L 7g	141 L 2d	875 L 11g	5810 L 5g 8d	528 L 3g	28,8
maisons	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	40 L	440 L	255 L	
moulins	230 L	230 L	230 L	230 L	230 L	230 L	170 L	230 L	230 L	230 L	130 L	2370 L 2810 L	5g	
forets	-	339 L	-	30 L	10 L 3g	2 L	-	-	-	-	-	381 L 3g	34 L 7g	
champs	11 L 8g	10 L	7 L 6g	10 L 8g	13 L 6g	7 L 3g	12 L 8g	7 L 8g	13 L 8g 6d	9 L 8g	17 L 9g	117 L 1g 8d	10 L 8g 1d	
vignes	10 L	115 L 6g 8d	56 L 1g 10d	88 L 8g	34 L 8g 6d	120 L 6g	101 L 8g 6d	116 L 10d	113 L 10d	103 L 8g	31 L 2g	2256 L 2d	88 L 5g	
arbres fruitiers	2 L 3g	2 L 6g	4 L 6g	-	-	-	-	10g 6d	1 L 3g 8d	16 L 3g 8d	17 L 8g	25 L 9d	2 L 7g 8d	
total	294 L	737 L 6d	335 L 1g 10d	393 L 3g	388 L 3g 6d	399 L 9g	323 L 7g 6d	395 L 5g 7d	358 L 6g 8d	395 L 9d	220 L 2g 8d	4290 L 5g 8d	390 L	21,2
Divers	338 L 7g 6d	30 L 3g	110 L 2g 3d	385 L	314 L	-	12 L 10g 6d	-	102 L	55 L 9g	137 L 3g	1545 L 11g 3d	140 L 5g 1d	7,6
Coistes	95 L 9g	91 L 9g	84 L 6g	107 L 9d	78 L 10g 6d	107 L	94 L 6g	97 L 9g	117 L 3g	109 L	109 L 3g	1092 L 8g 3d	99 L 3g 6d	5,4
Gagees	30 L	20 L	20 L	25 L	20 L 6g	19 L 6g	20 L	27 L	18 L	17 L 6g	41 L 6g	259 L	23 L 5g	1,3
Droits banaux	10 L 9g	3 L	11 L 3g	3 L 3g	11 L 3g	11 L 9g	7 L 6g	15 L 6g	13 L	14 L 4g 6d	11 L	112 L 7g 6d	10 L 2g 6d	0,6
Total des recettes	1642 L 1g 6d	2706 L 1g 9d	1662 L 2g 4d	2486 L 3g 3d	1212 L 6g	2308 L 3g 3d	1807 L 1g 4d	963 L 7g 5d	1073 L 7d	1386 L 2g	2967 L 6g	20214 L 11g 5d	1837 L 6g 9d	100

Fortune

Jmmo Grier

Les recettes paroissiales forment un groupe important et ceci surtout grâce à l'amodiation de la dîme. La participation à la gestion de la paroisse est intéressante pour Gorgier, puisqu'au cours de 10 ans, la balance est positive, la commune trouve là une bonne part de son revenu.

Sous divers se trouve le 7,6 % des recettes. Cette somme est évidemment peu considérable et n'entre pas en ligne de compte pour planifier un budget. Ce total varie fortement d'une année à l'autre, il comprend des sommes qui ne se répètent pas.

Les gistes sont encore une recette sur laquelle la commune compte chaque année. Cette rentrée d'argent est régulière et est la preuve de la stabilité de la population et des têtes de bétail.

Les banalités et gagées sont des recettes accessoires pour la commune, ces deux groupes ne formant respectivement que le 0,6 et le 1,3 % du total des revenus.

A la suite de ce tableau et des commentaires, il est bon de relever les quelques erreurs ou anomalies rencontrées lors du dépouillement de ces recettes:

- En 1742, selon le secrétaire, la somme totale des recettes (communales et paroissiales) se monte à 1808 L ; ayant contrôlé plusieurs fois son résultat, j'obtiens 1657 L ld.
- En 1744, le livre de comptes ne contient aucune recette paroissiale, alors que les dépenses s'y trouvent. S'agit-il d'un oubli?
- En 1745, une erreur de 8g en trop apparaît au chiffre des recettes.
- En 1746, l'addition des recettes de la page 4 contient une erreur de 10 L oubliée par le secrétaire.

3. Dépenses de la communes

3.1 Explications

Les comptes présentent une diversification plus importante du côté des dépenses.

a) Entretien du patrimoine

Ce groupe concerne la réparation des maisons (toiture, fenêtres, portes, chauffage, ramonage), la voirie (entretien des fontaines et bassins ainsi que des chemins), en fait tout ce qui touche au bon fonctionnement des biens communaux. De même la vigne entraîne quelques dépenses (achat de fumier, échelas ou des "provignures", c'est-à-dire des sarments).

b) L'administration

Sous administration s'entendent les frais de bureau (papier, port de lettres), les frais administratifs mêmes (établissement des comptes, discussion avec un particulier ou un homme public, sceau du châtelain, travail de recensement, problème de gouvernance ...) et les frais occasionnés par les diverses réceptions et verres de vin offerts.

c) Salaires, indemnités et bonifications

Les gouverneurs, brévards, le secrétaire, le magnin et le régent reçoivent une rémunération fixe. La commune emploie également des travailleurs occasionnels.

En outre, des indemnités sont payées aux gouverneurs ou au secrétaire, s'ils sont amenés à travailler à des affaires particulières ou à se déplacer, en général de 3 L par jour.

Par ailleurs, certains reçoivent une bonification selon la coutume; le régent reçoit par exemple chaque année pour son nouvel an 1 L 9g et les bergers, du vin et des souliers.

d) Assistance

Ce chapitre concerne tout don d'argent fait pour aider des personnes nécessiteuses; les sommes sont relativement faibles, jamais plus de 8 L à la fois.

Des quêtes sont organisées par certaines institutions (par exemple les pères quêteurs pour le rachat des esclaves, les quêteurs du Grimsel ou de l'Abbaye du St-Bernard). En outre, chaque année une somme de 7 L 6g est allouée pour le logement des pauvres.

e) Animaux de la commune

Cette dernière prend à sa charge toutes les formalités lors du décès de tout animal domestique (constat de décès, autopsie, frais de boucherie), ceci représente les prémisses d'une police sanitaire.

En plus, chaque prise de taupe, fléau pour l'agriculture, est récompensée.

L'achat de boucs fait aussi partie des dépenses. Ces animaux sont alors placés au début de chaque année lors de la première assemblée chez un habitant de la commune.

Parmi les divers, les dépenses sont occasionnées par la visite et le recensement des bêtes étrangères.

f) Militaire

Cette rubrique concerne l'argent dépensé pour des sociétés de tir et par des officiers militaires en exercice.

g) Intérêts passifs

Ceci concerne les dettes de la commune qu'elle rembourse sous la forme d'obligations et de censés. Ces dettes ont été contractées parce que la commune n'avait pas d'argent disponible à ce moment-là.

h) Divers

Ici se retrouvent quelques dépenses difficilement classables, par exemple lors d'une reute, la corde d'un particulier se casse et elle est remboursée; une autre personne prête à la commune un char; ...

i) Dépenses extra-communales

L'argent dépensé dans ce groupe sort de la commune et n'est pas employé à son profit. Cela représente la participation aux frais de la paroisse (réfection des bâtiments: église, cure, école; charité, administration) et la redevance due au seigneur.

3.2 Tableau

Les deux pages qui suivent résument la situation des dépenses communales des années 1740-1750.

3.3 Commentaires

Les dépenses les plus importantes sont faites pour la paroisse. Plus du quart de l'argent n'est donc pas utilisé pour la commune. Cette somme est énorme dans le budget, mais cela n'est pas grave pour le village, car les recettes étant plus importantes (grâce à la dîme), la commune a toute raison d'être contente de pouvoir participer à la gestion paroissiale.

Viennent ensuite les salaires. 12 personnes travaillent de façon fixe pour la commune; en outre des indemnités ou bonifications sont versées à ces mêmes personnes ou à d'autres travailleurs temporaires. Ceci est la charge la plus forte, ces dépenses ne sont pas compensées par des recettes.

Les dépenses pour l'entretien et le développement des biens immobiliers occasionnent aussi de grands frais. L'emploi d'argent dans ce domaine se justifie, puisqu'en contre-partie, on espère que les recettes compenseront et dépasseront la somme dépensée.

EXTRA -
COMMUNAL

SALAIRES

en the hen
du patrimoine

	1740	1741	1742	1743	1744	1745	1746	1747	1748	1749	1750	total	moienne	%
am seigneur	-	-	-	25 L 18 1/2	109 109	22	25	109	109	-	78	41 L 22 89	7 L 59	
à la paroisse	626 L 88	718 L 88	1455 L 118	267 L 82	-	149	148	148	148	388 L 89	977 L 109	3145 L 84	483 L 28	
<u>total</u>	626 L 88	718 L 88	1455 L 118	267 L 82	109	149	148	148	148	388 L 89	977 L 109	4145 L 84	521 L 28	29,8
fixes	207 L 69	257 L 89	207 L 69	222 L 89	202	222	222	222	222	222 L	222 L	222 L	222 L	
variables	28 L 38	29 L 69	30 L 69	6 L	78	109	148	148	148	78	58 L 38	344 L	31 L 38	
bonif.	15 L	648 L 88	25 L 88	11 L 88	38 L 88	35 L 88	12 L 88	11 L 88	11 L 88	22 L 88	16 L 88	894 L	78 L 88	
<u>total</u>	28 L 88	718 L 88	266 L 88	232 L 88	24 L 88	109	282	255 L 88	255 L 88	255 L 88	301 L 88	3674 L	373 L 88	20,4
Dettes	108 L 69	108 L 69	76 L 69	707 L 38	356 L 88	630 L	-	10 L	10 L	-	800 L 88	2760 L	250 L 88	15,3
école	7 L	109 L 88	7 L	13 L 88	7 L 88	8 L	10 L	7 L	7 L	9 L	8 L	85 L	8 L	
maison	78 L	20 L	14 L	23 L 88	37 L 88	24 L 88	5 L	38 L	30 L	240 L 88	7 L	454 L	41 L	
moulin	23 L	759 L	7 L	7 L	7 L	7 L	23 L	7 L	3 L	3 L	273 L	163 L	42 L	
vigne	66 L	74 L	19 L	-	-	-	7 L	7 L	7 L	-	7 L	186 L	19 L	
voirie	69 L	788 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	7 L	
divers	-	7 L	7 L	130 L	2 L	-	-	-	-	69 L	7 L	256 L	23 L	
<u>total</u>	727 L	365 L	236 L	256 L	785 L	78 L	232 L	75 L	75 L	404 L	730 L	2413 L	219 L	13,4

- 45 -

13,4

	1740	1741	1742	1743	1744	1745	1746	1747	1748	1749	1750	total	moyenne	%
<u>Administration</u>														
frais de bureau	2L 3g	1L 3g	1L 5g	4L 18gd	1L 6g	1L	1L	2L	2L 6g	1L 3g	2L 6g	21L 1L	1L	
frais adm.	55L 10g 6d	100L 18gd	123L 8g	400L 8g 5d	7L 5g 3d	94L 8g 5d	384L 18gd	53L 18gd	53L 4g 6d	125L 8g	143L 6g	1592L 28gd	144L 28gd	
verres, réceptions	9L 4g 6d	8L 2g 3d	22L 11g 3d	20L 8g 1d	34L 8g	88L 6g	96L 3g	41L 18gd	23L 18gd	57L 8g 3d	70L 8g	522L 98gd	47L 6g 4d	
<u>total</u>	67L 6g	159L 6g 9d	148L 4g 3d	424L 10g 9d	93L 7g 3d	183L 11g 9d	482L 28gd	96L 28gd	79L 7g	184L 28gd	216L 9g	2136L 28gd	194L 28gd	11,8
perles (police sanitaire)	7L 9g	10L 3g	45L 6g	23L 26g	3L 6g	37L 3g	4L 9g	4L 9g	7L 6g	22L 9g	13L 6g	179L 9g	16L 4g 1d	
taupes tuées	46L 9g	17L 6g	14L 18g	26L 6g	-	-	35L 7g	19L 7g	35L 7g	-	20L 6g	214L 4g	15L 5g 9d	
boucs achetés	23L 9g	13L 7g	17L 6g	6L 7g 6d	12L 6g 3g	17L 6g	19L 6g	20L 7g 6d	26L 7g	19L 7g	23L 6g	199L 6g	18L 18gd	
divers	-	5L 6g	2L 3g	12L 7g	6L 3g	3L 9g	25L 3g	-	-	-	6L 7g	61L 7g	5L 6g 6d	
<u>total</u>	78L 3g	46L 3g	79L 4g	68L 18gd	22L 3g	58L 6g	83L 9g	44L 48gd	68L 6g	41L 9g	63L 6g	654L 78g	59L 68gd	3,6
Charité, assistance	20L 3g	23L 6g	13L 3g	305L 7g	16L 28gd	124L 11g 3d	18L 28gd	13L 10g 6d	37L 3g	30L 6g	24L 10g 6d	627L 6g 9d	57L 68gd	3,5
Divers	42L	66L 8g 6d	21L 3g 5d	9L 10g 6d	2L 10g 6d	7L 6g	12L 78gd	3L 78gd	11L 3g	30L 48gd	37L 3g	215L 18gd	22L 38gd	1,4
Militaire	-	-	-	-	-	-	25L 7g	-	-	-	112L 78gd	137L 78gd	12L 68gd	0,8
<u>Total des dépenses</u>	1351L 28gd	2506L 79gd	1966L 38gd	2304L 28gd	7608L 8gd	2091L 9gd	1545L 38gd	7439L 28gd	6449L 18gd	1342L 8gd	2567L 8gd	17957L 28gd	1636L 8gd	100

Administration

ANIMARK

La commune a des dettes assez importantes; malgré qu'elle soit riche, elle doit emprunter. Ce phénomène se produit parce qu'elle ne planifie pas ses différentes transactions financières. Le remboursement des intérêts passifs représente une partie non-négligeable du budget.

L'administration se place en 5e position pour ce qui concerne les dépenses. Là, plus du quart des frais est occasionné par l'organisation des réceptions; il semble que dans ce domaine la commune dépense sans compter.

Les autres groupes représentent des dépenses assez dérisoires, comprises entre 0,8 et 3,6 %. Elles se font selon les exigences du moment, ce qui les différencie d'une année à l'autre.

Un de ces groupes est la charité; la commune dépense 20 à 30 L chaque année pour venir en aide à des sinistrés, des veuves ou à des grandes oeuvres charitables. Gorgier n'est pas une commune si pauvre, son budget est bien balancé, pourtant l'entraide n'est pas du tout développée. Durant les onze ans qui nous intéressent, la commune a dépensé 627 L pour aider les nécessiteux, alors que pour des verres de vin offerts, elle a dépensé 522 L. A cette époque, on discutait avec plaisir autour d'une table bien garnie. On n'hésitait pas à offrir un verre à toute occasion. Ces dépenses paraissent démesurées par rapport à l'aide offerte à ceux qui en avaient besoin.

Il est bon maintenant de relever les erreurs et anomalies trouvées dans la tenue des comptes concernant les dépenses :

- En 1740, le comptable omet p. 14 2 L 6g dans son total, ce qui se répercute dans le total général.

- En 1743, le total de la page 19 est erroné; 100 L sont en trop.
- En 1744, le total des dépenses est de 715 L 9g 9d; il manque les 9d.
- En 1745, le secrétaire dans son total a oublié 1 L
- En 1748, il manque 1g 6d dans le total général.
- En 1750, le total des dépenses indiqué montre une différence de 75 L 11g avec ce que j'ai trouvé. Cette somme correspond à la dernière page des dépenses paroissiales, certainement oubliée. En conséquence de cela, en ajoutant les 75 L 11g et les omissions relevées l'année suivante, j'obtiens une somme totale des dépenses de 2967 L 7g, soit 1g de plus que les recettes. La commune de Gorgier ne s'est pas rendue compte que la balance était négative.

3.4 Dépenses extraordinaires

Certaines années un domaine entraîne une dépense supérieure à la moyenne qui s'ajoute aux dépenses courantes. Voici quelques exemples qui en donnent la preuve:

- En 1741, les bonifications offertes sont assez fortes. Cela est dû à une décision prise par l'assemblée communale réunie le 26 mai:

"L'honorable Communauté étant en corps assemblée à délibérer et cela unanimement que l'on donnera cette année chaque Communier un Ecu blanc et aux femmes veuves qui font les reutes et qui fonctionne lo batz, mais à ceux qui ne fonctionne pas, on ne donne rien". 1)

Durant les années 1740-1750, seulement cette année-là les reutes sont rétribuées. Généralement seul du vin est offert.

- En 1743, l'achat d'un terrain augmente le total des divers dans le cadre de l'entretien du patrimoine. Cette année-là, la Directe due au châtelain est supérieure à la moyenne car cette somme représente le paiement de la Directe entre 1739 et 1743.

1) Archives de Gorgier, série BB 3.1 1 p. 48

- En 1743 et 1745, ce sont des paiements à la chambre de Charité de Neuchâtel qui augmentent la somme totale sous "charité".
- En 1749, la rénovation et les réparations de la maison de commune entraînent de fortes dépenses sous la rubrique "maisons".
- En 1750, le total des dépenses "militaires" est augmenté par l'achat de bonnets pour les grenadiers. Il y a aussi une forte dépense pour le moulin: l'achat et l'installation d'une roue pour la meule.

4. Remarques générales sur onze ans de gestion

Le tableau ci-dessous montre les différents groupes où l'on peut mettre en rapport recettes et dépenses. En général, ce sont des domaines où il faut investir de l'argent pour en gagner.

maisons (-)	440 L	454 L 6g
moulin (+)	2370 L	463 L 6g 9d
vigne (+)	952 L 2d	186 L 10g 3d
argent (+)	7103 L 5g 4d	2760 L 11g
paroisse(+)	5810 L 9g 8d	5315 L 7g 4d

La commune est riche, elle prête beaucoup plus qu'elle n'emprunte, cela lui rapporte un beau capital. L'entretien des maisons est le seul groupe qui est une source de déséquilibre budgétaire; mais le déficit de 14 L pour une période de onze ans est très faible.

Ainsi la gestion communale est ^{presque} toujours bénéficiaire. La situation fiscale est saine. Les gouverneurs géraient au mieux la fortune et les biens communaux.

L'annexe 9 représente un tableau et un graphe résumant la situation bénéficiaire de chaque année. Seules les sommes en livres sont reprises.

Grâce aux tableaux des pages précédentes, nous nous apercevons que les comptes sont différents d'une année à l'autre, à tel point certaines fois, que nous sentons bien qu'aucun plan comptable n'est tenu. La commune n'a pas, comme aujourd'hui, un certain budget à respecter. Rien n'est entrepris au point de vue financier sur une longue échelle; les dépenses se font au fur et à mesure qu'elles se présentent sans être échelonnées. Une année n'est pas dépendante de la précédente, ni de la suivante.

Certes plusieurs dépenses et recettes se répètent assez régulièrement, car les sommes ont été établies une fois pour toute par l'assemblée; parmi les recettes, la location des biens immobiliers ~~porte~~ rapporte des sommes qui varient peu. Les gistes, gagées et droits banaux sont des sources de revenus réguliers. Seuls les divers et les recettes paroissiales divergent d'une année à l'autre; là les sommes sont peu prévisibles, et dans le deuxième cas peu dépendantes de la commune.

Parmi les dépenses, les années se suivent et ne se ressemblent souvent pas beaucoup. Il est vrai que tant dans le cadre de l'entretien du patrimoine, que de l'administration, de la charité, des dettes, des redevances, la commune procède de cas en cas; une maison, une fois réparée, ne redemande pas tout de suite les mêmes frais; une personne ne redemande pas forcément la charité deux ans de suite. Les salaires représentent les sommes les plus stables dépensées chaque année; le nombre d'employés communaux ne varie pas, leur salaire non plus; seuls changent les temporaires et les bonifications accordées.

5. L'année type

Grâce aux tableaux des pages précédentes, j'ai pu établir ce qu'était une année type (cf. rubrique "moyenne") et j'ai recherché laquelle parmi les onze ans s'en approchait le plus. C'est l'année 1743, bien que les années 1741 et 1747 en soient également proches.

A la fin de ce travail (annexe 10) se trouve la copie de quelques pages des comptes de cette année tels qu'ils sont conservés dans les archives de Gorgier. 1) Le format réel d'un livre est de 24/32 cm, le document contient 32 pages.

Voici un résumé de la situation sous la forme de quelques tableaux:

Revenus communaux

intérêts actifs	Recettes
censes	600 L 3g 6d
obligations	30 L
redevances de gouv.	+ 155 L
Total	<u>785 L 3g 6d</u>

Extra-communal	Dépenses	Recettes
paroisse	267 L 2g 10d	781 L 5g
seigneur	25 L 1g 11d	
totaux	292 L 4g 9d	781 L 5g
		- 292 L 4g 9d
bénéfices		<u>489 L 3d</u>

1) Série EE 1.2 2)

Immeubles productifs	Dépenses	Recettes
location maison		40 L
entretien maison	23 L 2g 3d	
location forêts		30 L
location champs		10 L 6g
location vignes		88 L 9g
location moulin		230 L
frais moulin	11 L 9d	
frais école	13 L 3g	
voirie	79 L 5g 3d	
divers	+ 130 L	
	<hr/>	<hr/>
	256 L 11g 3d	399 L 3g
		- 256 L 11g 3d
		<hr/>
Rendements des immeu- bles productifs		142 L 3g 9d

Gistes	Recettes
animaux	20 L 6g 9d
personnes	+ 86 L 6g
	<hr/>
total	107 L 9d

Recettes diverses

gagées	25 L
droits banaux	3 L 3g
divers	385 L
total	413 L 3g

Charges communales

salaires	Dépenses
régent	25 L
magnin	10 L
brévarde	45 L
secrétaire	25 L
jurés	10 L
gardes-foire	7 L 6g
gouverneurs	+ 100 L
total	<hr/> 222 L 6g
employés temporaires	6 L
bonifications	+ 11 L 3g
Total	<hr/> 239 L 9g

Administration	Dépenses
frais de bureau	4 L 1g 6d
frais adm.	400 L 4g 9d
réceptions	+ 20 L 4g 6d
	<hr/> 424 L 10g 9d

Animaux	Dépenses
sanitaire	23 L
taupes tuées	26 L 6g
1 bouc acheté	6 L 7g 6d
divers	+ 12 L
	<hr/> 68 L 1g 6d

Charité	Dépenses
Questeur de l'Abbaye du St-Bernard	7g 6d
Questeur du Grimsel	5g 3d
veuve de Jean David Cornu	7 L6g
logement des pauvres charité (?)	7 L6g 10g6d
questeur du Mt de Sulpy	5 L
A David Porret pour sa fille	1 L3g9d
veuve de Pierre Junier	1 L9g
chambre de charité de Ne	+ 280 L
total	<hr/> 305 L

Divers : 9 L 10g 6d

Intérêts passifs : 707 L 3g

<u>Comptes de pertes et profits</u>		
Chapitres	Dépenses	Recettes
intérêts passifs	707 L 3g	
" actifs		785 L 3g 6d
immeubles productifs		142 L 3g 9d
gagées		25 L
droits banaux		3 L 3g
gistes		107 L 9d
extra-communal		489 L 3d
divers		385 L
salaires	239 L 9g	
adm.	424 L 10g 9d	
animaux	68 L 1g 6d	
charité	305 L	
divers	9 L 10g 6d	
<u>totaux</u>		
dépenses	1754 L 10g 9d	
recettes		1936 L 11g 3d
bénéfices	182 L 6d	
totaux égaux	1936 L 11g 3d	1936 L 11g 3d

Ce tableau tient compte des erreurs du secrétaire; ces chiffres ne correspondent pas à ceux figurant dans le compte final du document, mais ils sont corrigés.

Quelles sont les différences entre cette année et la moyenne générale ?

La somme remboursée par la commune est énorme, ceci est dû à une seule obligation de 632 L arrivée à terme.

Les divers avec 385 L représentent un total élevé. Cela provient surtout de 300 L que paie une personne à Gorgier pour être reçue dans la paroisse comme membre.

Le 30 janvier 1744, l'assemblée des communi-
ers s'est réunie pour examiner ces comptes devant le poêle
de la maison de commune. Elle accepte les comptes pré-
sentés. Le gouverneur responsable doit rembourser la
somme de 98 L 6d (ici les erreurs n'ont bien sûr pas
été remarquées : recettes = 2454 L 6g 3d et dépenses =
2356 L 5g 9d).

Voici les omissions et erreurs faites par le
secrétaire:

Erreur: p. 19 il a compté 100 L de trop dans les dépenses
Omissions: recettes : 31 L 9g
dépenses : 47 L 9g

Le gouverneur devrait donc payer 182 L 6g en
tenant compte de ce qui précède.

Le 12 mars 1746, les gouverneurs s'acquittent
de leur dû au moyen d'une obligation.

VII. Conclusion

Ce travail qui porte plus particulièrement sur les années 1740-1750 se termine ici, mais en réalité ce n'est pas une fin, ce n'est qu'une infime tranche de l'histoire de Gorgier que j'ai essayé de comprendre. Le résultat de mes recherches offre une ouverture à des investigations futures; deux directions pourraient être prises :

D'abord il faudrait étudier cette période sur d'autres territoires pour vérifier si les remarques au sujet de Gorgier sont courantes et représentatives de l'époque.

Une autre étude pourrait être entreprise: analyser la vie communale à Gorgier toujours, mais à d'autres époques. L'intérêt serait de suivre le développement d'une société à travers le temps.

Cette étude est avant tout un complément aux très bons mémoires de Messieurs Jelmini et Cléménçon; elle confirme beaucoup d'idées déjà connues, précise certaines données. Fondamentalement, la commune de Gorgier n'est pas différente de celles de Peseux ou de Dombresson et de Travers, mais elle a ses particularités qui devraient ressortir de ce mémoire.